

**Rapport de suivi des requêtes de citoyens  
Du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2013 déposé au  
Conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013**

**1) Monsieur Derek Robertson 13-173683 CA du 2 juillet 2013**

Monsieur souligne que c'était la Fête du Canada et il félicite madame Fleury pour sa présentation. Il souligne la présence de monsieur Widz du Club de Football dans la salle et demande s'il est possible d'accélérer la cause du terrain synthétique. Il rappelle l'accident du 3 avril où il y a eu perte de vie, et demande ce qui a été fait depuis en ce qui concerne la sécurité des cyclistes. Il rappelle que le 8 juin fut une belle journée pour l'alliance des piétons et cyclistes. Il remercie les conseillères Fournier et Roy pour leur présence.

Le maire indique qu'un communiqué concernant l'accident du 3 avril avait été émis en avril dernier et que tel qu'indiqué des mesures additionnelles de sécurité seront émises pour le secteur de la rue Wellington dans Griffintown.

La conseillère Sophie Thiébaud indique avoir participé avec plaisir à l'événement du 8 juin dernier.

➤ Répondu sur place

**2) Madame Valérie Simard 13-173684 CA du 2 juillet 2013**

Madame Simard demande des précisions quant au site de la Canada Malting. Elle demande s'il y a un projet de déposé ou s'il y a un projet de développement global. Elle veut également savoir si le site a été vendu récemment et à qui ? Elle demande quel est processus pour le dézouage ?

Le maire indique que tel que déjà mentionné à maintes reprises, il n'y a pas de projet sur la table. Que nous sommes présentement à faire une consultation en amont. Il indique que les terrains ont été vendus à un groupe de promoteurs. Le maire présente le cheminement du dossier. Il indique que pour les projets particuliers nous faisons une consultation en arrondissement, mais pour un projet de cette envergure, l'arrondissement mandatera l'OCPM pour tenir la consultation.

➤ Répondu sur place

**3) Monsieur Donald Nolet 13-173686 CA du 2 juillet 2013**

Monsieur représente le Carrefour d'éducation populaire. Il fait part d'échafaudages devant l'immeuble qu'ils occupent au 2356, rue Centre. Il indique que ces échafaudages causent bien des ennuis notamment que le Carrefour est moins visible, moins accueillant, moins accessible. Des gens pensent que c'est fermé. En hiver, la chenillette ne peut passer. Il demande l'aide de l'arrondissement pour que le propriétaire libère l'espace public et remercie le conseil pour la motion d'appui aux centres d'éducation populaire. Il dépose un document.

Le maire fait part que des informations sont requises afin de lui répondre correctement. La direction des Travaux publics fera un suivi de la question.

➤ Un constat d'infraction a été émis le 4 juillet dernier auprès de la CSDM, lui ordonnant de procéder aux travaux requis pour régler le problème de la façade dans un délai de 30 jours. Bien que l'absence du responsable à la CSDM ait entraîné un retard, une rencontre entre celui-ci et un architecte est prévu le 30 août. Notre objectif demeure une solution permanente assurant la sécurité de l'immeuble et celle des piétons et enfin faire retirer l'échafaudage.

**4) Monsieur George Widz 13-173690 CA du 2 juillet 2013**

Monsieur représente l'association de Football Access et indique qu'il supporte l'arrondissement pour les démarches en vue du terrain synthétique du parc de La Vérendrye et des nouveaux aménagements. Le requérant veut savoir s'il y aura ou non un terrain et quand peut-on espérer voir le commencement de la construction. Il termine en remerciant des employés de l'arrondissement.

Le maire effectivement salue les employés et les associations locales qui contribuent à faire cheminer le dossier. Il confirme qu'il va y avoir un terrain synthétique et que les sommes sont prévues dans le PTI et que celui-ci a été voté. Les plans et devis sont réalisés à 80% et on continue à faire avancer le dossier. Le parc sera en construction dès l'an prochain.

➤ Répondu sur place

**5) Monsieur Olivier Roy 13-173691 CA du 2 juillet 2013**

Monsieur est directeur adjoint à l'école Honoré Mercier et il appuie le projet du terrain synthétique. Il mentionne que de nombreux élèves participent à des sports au parc de La Vérendrye et tous attendent les nouveaux aménagements avec impatience. Il se dit touché par les personnes qui sont contre le projet et demande si l'arrondissement ira de l'avant malgré les oppositions.

Le maire indique qu'effectivement on poursuit avec le projet, que cela fait partie du plan directeur des espaces verts.

La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'elle fait partie des personnes qui se questionnent par rapport à la localisation. Elle trouve que l'analyse pour le parc Ignace Bourget aurait pu être plus poussée.

➤ Répondu sur place.

**6) Monsieur Pierre Marcoux 13-173693 CA du 2 juillet 2013**

Monsieur s'interroge par rapport à des nouveaux aménagements au Parc Garneau sur le boulevard Monk et propose une traverse piétonnière en face du parc. Il fait part d'une problématique de sécurité pour les piétons à l'intersection Greene et St-Jacques.

La conseillère Roy mentionne qu'il y aura installation de 2 traverses sur le boulevard Monk en face du parc Garneau dès la semaine prochaine. Quant à l'intersection Greene/St-Jacques, des validations seront faites par la direction des Travaux publics et on communiquera avec monsieur.

**7) Monsieur Daniel Guilbert 13-173694 CA du 2 juillet 2013**

Monsieur était présent lors de l'assemblée de la Canada Malting en juin dernier. Il demande pourquoi on enlève la possibilité de recourir au processus référendaire en arrondissement et pourquoi on se sert de l'article 89 ? De plus, il demande pourquoi le maire a mentionné que les terrains n'étaient pas vendus alors que les promoteurs étaient dans la salle. Enfin, il indique que l'intersection Greene et Atwater est dangereuse et qu'il y a souvent des accidents.

Le maire indique que l'on n'a pas dit qu'il n'y avait pas de proprio, on a dit qu'il n'y avait pas de projet sur la table, on en est aux principes directeurs. Pour le cheminement du dossier, puisqu'il s'agit d'un projet majeur, on profite de l'expertise de la Ville centre et on privilégie l'OCPM pour la tenue de la consultation publique. Quant à l'intersection Atwater, le maire mentionne que la configuration de ce coin est à revoir.

➤ Répondu sur place

**8) Monsieur Mathew Newberry 13-173698 CA du 2 juillet 2013**

Monsieur indique faire partie de l'équipe de soccer du Sud-Ouest de Montréal et mentionne que les membres de son équipe ont ce projet à cœur. Il mentionne que les terrains naturels sont souvent en mauvais état. Il trouve regrettable d'aller jouer à l'extérieur du Sud-Ouest, car sa famille ne peut pas toujours le suivre et assister aux matchs. Les nouveaux aménagements faciliteront la situation.

Le maire le remercie pour son commentaire. La conseillère Véronique Fournier, ayant joué un match sur un terrain naturel confirme qu'ils sont très cahoteux.

➤ Répondu sur place.

**9) Monsieur Jeremy Mathura 13-173701 CA du 2 juillet 2013**

Le requérant remercie les membres du conseil pour le terrain synthétique, il indique qu'il s'agit d'une condition favorable au développement des joueurs et c'est très sécuritaire. De plus, il mentionne que ce parc est facilement accessible.

Le maire remercie monsieur Mathura et indique effectivement qu'il s'agit d'un équipement très sécuritaire. Le parc de La Vérendrye est un parc visible, près des services de transport alors que le parc Ignace Bourget est souvent victime de vandalisme et sa situation géographique est moins favorable.

➤ Répondu sur place.

**10) Madame Isabelle Limoges 13-173703 CA du 2 juillet 2013**

Madame est entraîneuse de soccer et trouve important qu'on donne la parole aux jeunes usagers des terrains. Elle remercie les élus pour les efforts afin de rendre les terrains sécuritaires. Elle demande si les élections risquent de changer les choses et demande au maire de redonner l'échéancier des travaux.

Le maire indique que l'aménagement du parc a été voté au PTI de cette année pour l'octroi des divers contrats et qu'à cet effet le dossier suit son cours. Les plans et devis sont à l'étape de la conception, ensuite ce sera les appels d'offres, l'ouverture des soumissions, puis le vote pour l'octroi de contrat. Les travaux pourront ensuite débuter.

➤ Répondu sur place.

**11) Madame Émilie Leblanc 13-173704 CA du 2 juillet 2013**

Madame habite le 738, rue Bourget. Elle fait part de l'état du trottoir devant son immeuble qui est en attente de réparation et demande quand les travaux sont prévus. Elle dépose une pétition à cet effet.

Le maire indique qu'un contrat de trottoir est octroyé et que les travaux devraient se faire.

Monsieur Sébastien Levesque mentionne que ce trottoir n'est pas couvert par le contrat, compte tenu des autorisations de l'AMF qui ne sont pas encore arrivées, les travaux seront probablement faits en régie.

La direction des Travaux publics assurera le suivi de cette question.

➤ La Direction des Travaux publics a rejoint la requérante et celle-ci s'est dite très satisfaite du développement du dossier.

**12) Monsieur Charles Martel** **13-173705** **CA du 2 juillet 2013**

Monsieur habite le projet du quai des Éclusiers et demande un suivi sur sa requête concernant le bruit provenant de L'Arsenal lors d'événements. Il demande également ce qu'il advient du dossier de l'arrêt demandé pour l'intersection Dominion et Ste Cunégonde.

Des vérifications sont à faire par les Travaux publics. On indique que l'étude pour l'arrêt est terminée et que selon celle-ci un arrêt à cet endroit n'est pas nécessaire, mais d'autres mesures seront implantées. Les Travaux publics communiqueront avec monsieur pour en discuter.

Quant à la question du bruit, un représentant du poste 15 a répondu à un aspect de sa question.

➤  
**13) Monsieur John Burcombe** **13-173707** **CA du 2 juillet 2013**

Monsieur demande un suivi quant au pavage sur la rue Centre suite à la question à cet effet au CA de mars. Il demande si une analyse de qualité a été faite.

Il trouve également que le marquage de la chaussée à certains endroits est en retard. Il ajoute que les poubelles débordent sur Lionel-Groulx près du Parc du Premier-Chemin-de-Fer.

La conseillère Thiébaud confirme l'état des poubelles à cet endroit.

Monsieur Sébastien Lévesque indique qu'une analyse est en cours pour trouver les raisons et qu'un rapport est à venir.

- Il reste présentement quelques déficiences à corriger au niveau du cours d'eau.
- Pour ce qui est des fissures apparentes sur la partie de la rue Centre où seulement des opérations de planage et de pavage ont été effectuées; celles-ci ne font pas partie des déficiences provenant de la dalle de béton présente sous le pavage.
- En date du 26 août, le marquage réalisé par l'équipe Rosemont était de 90 à 95% complété, sur le territoire Sud-Ouest.
- Concernant les poubelles qui débordent sur Lionel-Groulx près du Parc du Premier-Chemin-de-Fer, la division de la voirie parc a donné des instructions pour que ce secteur soit contrôlé régulièrement.

**14) Madame Anne-Marie Séguin** **13-173708** **CA du 2 juillet 2013**

Madame est en accord avec l'aménagement d'un terrain synthétique se questionne quant à l'aménagement de la clôture et l'emplacement de ce terrain. Elle mentionne que ce genre de terrain créé des îlots de chaleurs. Elle ajoute que selon elle, les terrains naturels à l'arrondissement sont en très bons états.

Le maire donne les explications quant à l'aménagement de la clôture et ajoute, qu'après toutes les analyses, qu'il s'agit du meilleur emplacement pour de tels aménagements.

- Répondu sur place.

**15) Monsieur Said Haddine 13-173709 CA du 2 juillet 2013**

Monsieur fait état du nombre de terrains synthétiques dans les autres arrondissements de la Ville et demande pourquoi les autres arrondissements peuvent se doter de tous ces terrains synthétiques alors qu'au Sud-Ouest on n'en a pas encore. Il ajoute qu'en mode compétition, présentement les équipes du Sud-Ouest doivent aller ailleurs.

Le maire indique que c'est une question de finances.

La conseillère Sophie Thiébaud mentionne qu'elle n'est pas en accord avec la localisation et que cet équipement est un produit de luxe.

➤ Répondu sur place

**16) Madame Josée Filion 13-173710 CA du 2 juillet 2013**

Elle se dit préoccupée par le projet du 190, rue Murray qui est situé juste à côté de sa résidence. Elle questionne l'aménagement de la cour intérieure et demande à consulter les plans d'aménagement.

La conseillère Fournier indique que la DAUSE pourra répondre aux questions de madame.

➤ La DAUSE a communiqué avec la requérante. Un lien a été fait avec le promoteur du projet du 190, rue Murray, afin que la citoyenne puisse recevoir les informations sur le projet.

**17) Monsieur Moïse Côté 13-173711 CA du 2 juillet 2013**

Monsieur félicite le dynamisme du Sud-Ouest. Il est également voisin du projet du 190, rue Murray. Il aime son quartier, mais souligne que le projet voisin à sa résidence l'inquiète. Il demande qu'elles sont les mesures envisagées pour sécuriser les maisons historiques environnantes.

➤ La DAUSE a communiqué avec le requérant et les informations requises ont été fournies.

**18) Madame Sylvie Garceau 13-142190 CA du 4 juin 2013**

Madame déplore le mauvais entretien qui est fait sur un terrain rue Saint-Ambroise près du numéro 5239. Elle mentionne que le gazon est rarement coupé. Elle demande enfin si un permis est requis pour aménager de grosses boîtes à fleurs devant la maison, elle dépose à cet effet des photos d'un aménagement ainsi que du terrain où elle mentionne que l'entretien ne se fait pas.

Monsieur Luc Gagnon, directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises invite la citoyenne à venir au comptoir des permis où elle pourra obtenir des informations quant à l'aménagement des grandes boîtes à fleurs.

Quant à la problématique d'entretien, la conseillère Huguette Roy indique que des vérifications seront faites par la Direction des Travaux publics et que l'on communiquera avec elle par la suite.

➤

**19) Monsieur Claude Lemaire** **13-142191** **CA du 4 juin 2013**

Monsieur fait part d'une problématique de bruit aux Floralies Saint-Paul situées sur l'avenue de l'Église. Le bruit des équipements de ventilation est très élevé et dérange le voisinage. Il a évalué le bruit de 50 à 90 dB. Il indique que des inspecteurs sont déjà venus dans le passé, mais que rien n'a été fait.

Monsieur Luc Gagnon, directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises indique qu'il s'agit d'un projet de la Ville Centre, cependant, l'arrondissement fera les vérifications nécessaires et les actions appropriées seront prises. Il ajoute que ce soir le conseil adoptera un dossier qui mandate justement l'arrondissement de Ville-Marie à effectuer des expertises en matière de bruit pour l'arrondissement du Sud-Ouest puisqu'ils ont l'expertise et les équipements nécessaires à cet effet.

- La Division des Permis a communiqué avec le requérant pour lui faire part de l'état d'avancement du dossier. On a informé le requérant que des travaux avaient déjà été réalisés pour diminuer le bruit, mais qu'il y en a d'autres à venir. La DAUSE a notamment demandé au propriétaire d'établir un calendrier des prochains travaux. La DAUSE a fait parvenir cette demande au propriétaire des Floralies Saint-Paul et elle est en attente des renseignements demandés.

**20) Monsieur Serge Houde** **13-142192** **CA du 4 juin 2013**

Monsieur fait part d'un bruit infernal provenant des installations mécaniques des Floralies sur l'avenue de l'Église. Il craint ne pas pouvoir ouvrir les fenêtres de sa résidence cet été, car le bruit est trop important.

Monsieur Luc Gagnon, directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises indique que le projet des Floralies est un projet de la Ville Centre, cependant, l'arrondissement fera les vérifications nécessaires et les actions appropriées seront prises. Il ajoute que ce soir le conseil adoptera un dossier qui mandate justement l'arrondissement de Ville-Marie à effectuer des expertises en matière de bruit pour l'arrondissement du Sud-Ouest puisqu'ils ont l'expertise et les équipements nécessaires.

- La DAUSE est en contact avec M. Claude Lemaire (requête 13-142191) qui se fait le porte-parole des citoyens du secteur concerné par les nuisances de bruit émises par les Floralies.

**21) Monsieur Yukun Fing** **13-142193** **CA du 4 juin 2013**

Monsieur habite sur la rue Galt et indique que malgré une plainte concernant le bruit aux Floralies, rien n'a été fait. Il fait part des inconvénients subis par sa famille suite au bruit constant.

Monsieur Luc Gagnon, directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises indique que le projet des Floralies est un projet de la Ville Centre, cependant, l'arrondissement fera les vérifications nécessaires et les actions appropriées seront prises. Il ajoute que ce soir le conseil adoptera un dossier qui mandate justement l'arrondissement de Ville-Marie à effectuer des expertises en matière de bruit pour l'arrondissement du Sud-Ouest puisqu'ils ont l'expertise et les équipements nécessaires.

- La DAUSE est en contact avec M. Claude Lemaire (requête 13-142191) qui se fait le porte-parole des citoyens du secteur concerné par les nuisances de bruit émises par les Floralies.